



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Moyens en faveur de la recherche sur la maladie de Lyme

Question écrite n° 23497

Texte de la question

M. Vincent Descoeur appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation des patients atteints par des formes sévères de la maladie de Lyme et de ceux qui restent en errance thérapeutique faute de diagnostic. Si la perspective de création des centres de référence peut faire naître quelques espoirs, il convient de s'assurer qu'ils soient dotés de moyens significatifs pour conduire des travaux de recherche sur cette pathologie. Aussi, il lui demande à quel montant s'élèvent les crédits de recherche qui seront mis à disposition de ces centres.

Texte de la réponse

L'instruction DGS/VSS1/DGOS/PF2/2018/258 du 26 novembre 2018 organise la prise en charge des patients consultant pour une maladie vectorielle à tiques selon trois niveaux de recours : la médecine ambulatoire, des centres de compétence répartis sur le territoire et cinq centres de référence. Ces derniers sont chargés de coordonner la médecine de ville et les centres de compétence, d'identifier les meilleures pratiques et de mener des actions de recherche clinique pour faire progresser les connaissances au bénéfice des patients. Le budget alloué à l'ensemble des centres de référence s'élève à 1,5 million d'euros.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Descoeur](#)

Circonscription : Cantal (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23497

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2019](#), page 8548

Réponse publiée au JO le : [28 janvier 2020](#), page 647